LA COHERENCE ET LA PERTINENCE DE LA THEORIE DU SALAIRE DE MARX*

Michel DE VROEY

Working Paper n° 8409

* Je remercie Jean Cartelier, Philippe De Villé, Laurent d'Ursel et Jacques Gouverneur pour leurs commentaires sur une version antérieure de cet article.

Département des Sciences Economiques
Economie et Société
Place Montesquieu, 3 — B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

D/1984/3082/09

La cohérence et la pertinence de la théorie du salaire de Marx

RESUME

L'objectif de cet article est de remettre en cause le projet de Marx d'intégrer le salaire dans la logique d'équivalence. Dans une première partie nous nous interrogeons sur le statut théorique de la force de travail. Nous récusons la classification marxiste traditionnelle selon laquelle la force de travail serait une marchandise particulière et affirmons qu'elle doit plutôt être vue comme une ressource naturelle particulière. Dans une seconde partie, nous étudions l'impact de ce glissement définitionnel et tâchons de répondre à la question : à quelles conditions est-il possible de parler d'un salaire d'équilibre ? Nous défendons la thèse que l'image du salaire découlant des exigences de cohérence logique n'est pas pertinente pour saisir le salaire tel qu'il se présente dans le stade fordiste contemporain.

ABSTRACT

The aim of this article is to question Marx's project of integrating the wage-relationship into general equilibrium. In a first part, I examine the theoretical status of the notion of labour power and argue that it should be considered as a particular natural ressource rather than a particular commodity, as it is usually assumed in the Marxian tradition. The second part of the article is devoted to the study of the impact of this definitional change. The question to be answered is the following : under which conditions is one allowed to conceive of an equilibrium wage ? It is argued that these conditions are definetely not satisfied in the fordist stage of development of the wage relationship.

INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de présenter une évaluation critique de la théorie du salaire et de l'emploi de Marx. Un tel examen ne peut évidemment pas être coupé de la perspective d'ensemble que l'on a de l'oeuvre de cet auteur. Selon nous, celle-ci se caractérise avant tout par une profonde ambiguité. Marx a affirmé à maintes reprises avoir opéré une rupture théorique radicale par rapport à l'économie classique mais il nous semble que la pratique n'a pas été à la mesure du discours et que sa pensée est restée bien plus classique que ce que ses disciples et lui-même ont cru. Certes Marx a eu des intuitions originales, porteuses d'hétérodoxie pour reprendre l'expression de Cartelier (1983; De Villé et De Vroey 1984). Il a perçu que la marchandise était une forme sociale particulière. Il a souligné la présence potentielle de la crise dans l'échange marchand le plus élémentaire et a avancé des idées originales sur le caractère monétaire de l'économie de marché. Mais, selon nous, il n'a pas tiré les conséquences de ces considérations et a cru qu'on pouvait greffer ces éléments neufs sur le corpus classique sans avoir rien à retrancher. Ainsi pour prendre l'exemple de la valeur, on ne peut, toujours à nos yeux, caractériser l'économie de marché par la séparation décisionnelle et l'absence de coordination a priori des activités et continuer à raisonner en termes d'équilibre réalisé et d'équivalence (De Vroey 1984c). Cette ambiguité explique la permanence des débats quant à la place de Marx dans l'histoire de la pensée économique. Selon les aspects que l'on privilégie, on le considérera soit comme classique soit comme hétérodoxe, quel que soit par ailleurs le jugement de valeur porté sur ces étiquettes. Explicitons brièvement notre point de vue personnel à cet égard. D'une part, nous estimons que les éléments les plus intéressants dans l'oeuvre de Marx sont ceux qu'on qualifierait d'hétérodoxes. D'autre part, nous regrettons que ces éléments n'aient pas été pris plus au sérieux et en particulier que les auteurs marxistes contemporains reproduisent l'erreur de Marx de tenter de les greffer sur une base classique, sans remettre celle-ci en cause.

Dans cet article nous appliquerons cette thèse générale au cas particulier, mais évidemment central, de la théorie du salaire et de l'emploi. Le problème sera abordé sous l'angle suivant : pour tout ce qui

ne concerne pas cette théorie particulière, notre analyse se placera à l'intérieur des prémisses adoptées par Marx. En particulier, malgré ce que nous venons de dire, nous accepterons de raisonner dans la problématique d'équivalence, même si celle-ci nous paraît inadéquate. Ceci nous permettra de mieux isoler notre objectif spécifique, qui est de répondre à une question que l'on pourrait formuler comme suit : à supposer que la théorie de l'équivalence soit acceptée, est-il légitime d'y intégrer l'échange salarial, comme le fait Marx ?

L'article se compose de deux sections, elles-mêmes subdivisées. Dans la première, nous nous interrogeons sur le statut de la force de travail et remettons en cause l'assertion marxiste traditionnelle selon laquelle celle-ci est une marchandise particulière. Nous commençons par formuler d'une manière nouvelle le rapport de classes capitaliste fondamental mettant en relation la classe des capitalistes et celle des salariés. Comme c'est souvent le cas pour des distinctions élémentaires et célèbres, il nous semble que l'impact théorique de ce rapport n'a pas été suffisamment perçu. Nous tâcherons de combler cette lacune. Ensuite, nous montrerons comment la distinction entre positions de classes devrait, pour être féconde, se prolonger dans une distinction ultérieure entre deux types de valeurs d'usage : d'une part, celles que nous appelerons des marchandises au sens strict et, d'autre part, celles qui tout en ayant un prix et étant échangées sur un marché ne nous paraissent cependant pas pouvoir être rangées dans cette catégorie. L'étape suivante de notre analyse consistera à affirmer que la force de travail n'est pas une marchandise particulière mais une ressource naturelle particulière. Une réflexion sur l'impact théorique de ce glissement de statut opérera la transition vers la deuxième section de l'article. Dans celle-ci nous examinons le bien-fondé de l'application des principes d'équilibre et d'équivalence au salariat. Nous toucherons ainsi à un problème central de l'économie politique que, selon Cartelier (1983), celle-ci n'a jamais été à même de résoudre, l'articulation entre équivalence et exploitation. Résumons-le sous forme de questions. Peut-on concilier les deux logiques à l'oeuvre dans l'économie politique, celle de l'équivalence dans l'échange,objet des théories de la valeur et de l'équilibre, et celle de l'enrichissement, objet des théories du surplus et de l'exploitation ? Quelle est la différence entre une "société marchande", composée uniquement de producteurs indépendants, et une "société capitaliste", fondée sur le rapport salarial ? Ou, enfin

l'échange salarial est-il réductible à une relation marchande et le salaire un cas particulier de la théorie de la valeur ? Si Marx peut être crédité de ne pas avoir esquivé ces questions, la manière dont il y répond nous paraît néanmoins insatisfaisante. En effet, sa réponse, contenue dans la théorie de la plus-value, renie la dimension hétérodoxe de sa théorie et aboutit, malgré les dénégations, à rendre la société capitaliste pareille à la société marchande et à gommer la spécificité de l'échange salarial.

PREMIERE PARTIE : LE STATUT THEORIQUE DE LA FORCE DE TRAVAIL

1. Le rapport de classes capitaliste et la distinction entre agents et sujets économiques.

Notre point de départ est le rapport de classes fondamental retenu par la tradition marxiste et mettant en relation la classe capitaliste et le prolétariat. Celles-ci sont entourées d'autres classes dont la prise en compte est utile à l'analyse, la classe des rentiers et celle des producteurs indépendants. Le tableau qui suit présente la répartition de ces quatre classes en fonction de deux critères : la capacité d'entreprendre un projet marchand et la détention de ressources naturelles autre que la force de travail [1].

Tableau 1. Une typologie des classes sociales

	capacité d'entreprendre un projet marchand	incapacité d'entreprendre un projet marchand
détention de ressources naturelles autre que la force de travail	rentiers	—
absence d'une telle détention	-capitalistes -producteurs indépendants	prolétaires

C'est bien sûr le rapport capitalistes-prolétaires qui doit retenir l'essentiel de notre attention. La classe capitaliste regroupe les "hommes aux écus" ayant investi leur argent (ou celui qu'ils ont emprunté) dans la production de marchandises au moyen de travail salarié. Le prolétariat regroupe les individus sans argent qui n'ont que leur force de travail à vendre. Reformulons cette distinction classique en d'autres termes en distinguant deux statuts : d'une part, celui de

1. A l'instar de Marx, nous raisonnerons à un niveau d'abstraction élévé. D'une part, nous excluerons les doubles appartenances de classe, par exemple l'existence d'agents qui seraient en même temps capitalistes et rentiers. D'autre part, nous considérerons les classes comme des ensembles indifférenciés et n'envisagerons donc pas leur fractionnement et hiérarchisation. Ces derniers éléments sont laissés de côté, non pas évidemment parce qu'ils ne sont pas importants mais parce que notre domaine d'intérêt est le salaire dans sa généralité la plus élevée. Aussi la diversité des salariés sera-t-elle ramenée à un salarié-type, de rang subalterne, de qualification moyenne et ne faisant l'objet d'aucune discrimination. Ce parti-pris explique certaines de nos propositions qui autrement paraîtraient étonnantes comme par exemple l'assertion que les salariés n'épargnent pas.

sujet juridique (ou d'agent économique [1]) et d'autre part, celui de sujet économique. Le premier statut englobe le second. Tant les capitalistes que les prolétaires (et évidemment aussi les producteurs indépendants et les rentiers)appartiennent à la première catégorie. Ils sont libres et égaux. En particulier, ils ont le droit de nouer des contrats, de posséder des biens, de participer aux échanges marchands et donc de recevoir et dépenser de l'argent. On peut, si l'on veut, leur assigner les hypothèses de comportement mises en exergue par les auteurs néo-classiques,la rationalité et la volonté permanente d'améliorer leur sort. Tous ces traits caractérisent la catégorie générale "agent économique". Par contre, nous donnons au concept de sujet économique un sens plus étroit en l'appliquant uniquement aux agents qui ont la capacité d'initier une activité de production,mise en oeuvre soit par eux-mêmes (dans le cas des producteurs indépendants) soit par des travailleurs salariés(dans le cas des capitalistes)[2]. Le fondement de cette capacité est comme, dans la présentation marxiste traditionnelle, la possession d'argent ou, ajouterions-nous, l'accès au crédit. Le statut de sujet économique est donc réservé aux agents susceptibles de faire une dépense initiale : les capitalistes et les producteurs indépendants [3]. Dans la terminologie de Benetti et Cartelier (1980) ils sont des "élements déclarants" : ils ont la capacité de faire une déclaration d'intention de participation à la production sociale et déterminent par leurs initiatives séparées, faites dans l'ignorance des actions des autres sujets, la grandeur de la demande effective. Les prolétaires, eux au contraire, sont des agents qui n'ont pas cette possibilité, par manque d'argent. Si le prolétaire est vendeur de force de travail, c'est parce qu'il est dans l'incapacité de vendre un produit de son travail. Il n'est,en effet,pas à même de mettre en oeuvre un processus de travail puisqu'il ne dispose pas de l'argent nécessaire pour faire l'avance initiale. Il ne peut, pour employer une terminologie actuelle, créer son propre emploi. Benetti et Cartelier, d'une part, de Gaudemar, d'autre part, expriment cette situation dans les termes suivants :

---

1. Ces deux appelations seront employées indistinctement.
2. Bien que pour la facilité nous parlerons du capitaliste individuel, il s'agit évidemment le plus souvent d'un collectif capitaliste doté d'une personnalité juridique propre.
3. Les rentiers eux sont des sujets économiques potentiels dans la mesure où ils peuvent vendre leurs ressources naturelles et être ainsi à même de faire une dépense initiale.

> "Il n'est que trop évident que des travailleurs privés de moyens de production ne peuvent effectuer aucun travail ni être les éléments d'aucune division marchande. Une telle fraction de la société ne saurait produire aucune marchandise, pas même leur peau destinée à être tannée"
>
> (1982, p. 26, texte mimeo)

> "La "force de travail" est métaphore d'un travailleur sans force, sans la capacité sociale d'organiser le travail (le sien comme celui des autres). La force de travail serait la faiblesse du travailleur, la désignation de son manque. C'est ce manque qui serait constitutif de la valorisation capitaliste, et du travail comme rapport social" (1981:14)

L'intégration sociale des prolétaires est tributaire du fait qu'une unité capitaliste lance un projet marchand et les engage comme salariés dans le cadre de celui-ci. Les prolétaires sont donc des agents passifs : ils sont dénués de tout pouvoir d'initiative sur la production sociale. Au lieu d'être déclarants, ils sont déclarés. Au lieu d'être décideurs, ils sont l'effet des décisions des capitalistes [1].

Capitalistes et prolétaires ont donc en commun d'être des agents économiques. Une manière adéquate pour la théorie économique de se les représenter est le concept de compte, pour reprendre l'intuition de Benetti et Cartelier (1980). Chaque unité capitaliste est un compte propre. Il en va de même pour chaque prolétaire. Mais au-delà de cette similitude, il y a une dissymétrie profonde. Dans la mesure, où par définition le prolétaire n'a pas accès au crédit [2], son compte ne peut jamais être en déficit puisque, comme Kalecki l'avait bien noté, avant de pouvoir dépenser il doit d'abord avoir gagné de l'argent. La seule menace (mais qui n'est pas mineure évidemment) pouvant peser sur lui est d'avoir un compte certes équilibré mais au niveau zéro, ce qui se passe quand il ne trouve pas d'emploi. Pour autant que, du fait du niveau d'abstraction de l'analyse, on ne prenne pas en compte les allocations de chômage, le prolétaire sans emploi est un "non-être social". Il n'est intégré ni à la production sociale marchande ni à la consommation marchande. Le capitaliste, par contre, est dans une situation bien différente. Si pour la facilité théorique on raisonne dans un système de crédit dans lequel tous les projets marchands sont financés par des emprunts bancaires, on peut le définir comme l'agent auquel le système bancaire ouvre une ligne de crédit,

1. Pour un approndissement de ces considérations, nous renvoyons le lecteur à De Vroey (1984a).
2. Au degré de généralité de notre analyse, seul le crédit de production est pris en compte et non le crédit de consommation auquel dans un modèle plus concret le salarié aurait droit.

de telle sorte qu'il peut dépenser de l'argent avant d'en avoir gagné. Le risque spécifique qu'il encourt est qu'à la fin du circuit le reflux de revenu attendu ne se soit pas produit, de telle sorte que son compte soit en déficit. Ceci révèle l'échec du projet marchand ayant sous-tendu le crédit. Lorsqu'il dépasse un certain seuil, les sujets économiques ayant initié des projets qui ont échoué risquent de perdre leur statut et de passer dans la catégorie des prolétaires. Le statut de sujet économique est donc fragile puisqu'il est conditionné par la permanence des succès marchands.

Tels sont les fondements de la dissymétrie des positions de classe, qui dans les présentations marxistes traditionnelles ne sont pas toujours suffisamment mis en évidence. Il s'agit maintenant de tirer les conséquences de cette dissymétrie et c'est ici que nous nous séparons du courant marxiste traditionnel. En particulier la distinction des statuts doit trouver un prolongement dans l'examen des caractéristiques des valeurs d'usage mis en vente par les deux types d'agents. Dans cette perspective nous défendons la vue qu'il est nécessaire de redéfinir le concept de marchandise, en distinguant un sens étroit et un sens large de la notion, en analogie avec la distinction sujet économique-agent économique.

2. Le sens étroit de la notion de marchandise [1].

Traditionnellement dans la science économique, la notion de marchandise est entendue dans un sens très large. La condition nécessaire et suffisante pour qu'un bien ou service puisse être appelé marchandise est qu'il fasse l'objet d'une offre et d'une demande et qu'un prix, nominal ou relatif, lui soit apposé. Bref, est marchandise, au sens large, tout bien ou service échangé par un agent économique dans le cadre d'un marché, tout bien qui reçoit un prix. Dans la définition étroite une condition supplémentaire est introduite : il faut que la valeur d'usage en question soit le résultat d'une activité de travail privé, tel que ce terme est entendu dans la tradition "travail abstrait" de la théorie marxiste de la valeur (cf. entre autres, De Vroey 1984c, Faccarello 1983, Lipietz 1979). La marchandise se trouve dès lors reliée dans un rapport

1. Une typologie plus détaillée des valeurs d'usage est présentée dans De Vroey (1984a).

de concomitance à deux autres notions : celle de sujet économique, analysée plus haut, et celle de validation. Ce dernier concept joue un rôle central dans la tradition "travail abstrait" dans lequel il désigne la création de valeur (ou la transformation de travail privé en travail social) opérée par la vente de la marchandise sur le marché. Nous retrouvons donc la distinction initiale : seul un sujet marchand est capable de mettre en oeuvre du travail privé et d'être vendeur de marchandises au sens étroit. Le salarié, lui, s'il participe à un travail privé collectif ne le fait pas à son compte mais pour celui de l'unité capitaliste qui l'a engagé, qui est propriétaire et vendeur de la marchandise produite et est soit le bénéficiaire, soit la victime du succès ou de l'échec du "saut périlleux". Si on accepte cette définition étroite, on ne peut plus recouper le champ de la marchandise et celui du prix. Si toute marchandise a un prix, tout ce qui a un prix n'est pas pour autant une marchandise . Dans la foulée il faut distinguer entre ce que nous appellerions, d'une manière peut-être inadéquate, échange marchand strict, dans lequel ce qui est échangé est une marchandise, et échange monétaire non-marchand, dans lequel ce qui est échangé, tant en ayant un prix n'est cependant pas une marchandise.

A part la terminologie, jusqu'ici nous ne sommes pas en rupture avec Marx, ni d'ailleurs avec Ricardo et les autres économistes classiques défendant une théorie de la valeur-travail. En effet, ces auteurs acceptent l'idée qu'il y a des biens qui ont un prix tout en n'étant pas les produits du travail. Ces biens sont appelés "ressources naturelles" et font l'objet de la théorie de la rente absolue. Celle-ci ne contient pas de principe d'équivalence et de gravitation et n'intègre que des considérations d'offre et de demande et de pouvoir de marché. L'originalité de notre approche est simplement de faire passer la force de travail du champ théorique de la marchandise à celui de la ressource naturelle. Au lieu d'être une "marchandise particulière" elle est pour nous une "ressource naturelle particulière" ! Avant de justifier cette position et d'en montrer l'impact, il est utile de synthétiser les caractéristiques

différentielles des deux catégories générales distinguées. Nous le faisons à l'aide du tableau suivant [1].

Tableau 2. Les caractéristiques des deux formes d'échanges monétaires

objet de l'échange :	Echanges marchands stricts marchandises au sens strict	Echanges monétaires non-marchands ressources naturelles
points communs :	- l'institution du marché comme processus d'échange monétaire mettant en présence deux catégories polaires d'agents : les offreurs et les demandeurs. - possibilité de configurations diverses de pouvoir de marché.	
différences :		
1) statut du vendeur :	il est nécessairement sujet économique (capitaliste ou producteur indépendant)	le vendeur ne doit pas nécessairement être un sujet économique; dans le cas de la force de travail, par définition, il ne l'est pas.
2) enjeu de la vente :	validation du travail privé (ou création de valeur) + transfert partiel de la valeur "conservée" dans les moyens de production	pas de travail privé à valider mais éventuellement enjeu de transfert de valeur.
3) résultat de la vente :	∩ revenu : reflux monétaire en faveur du vendeur; ∩ valeur d'usage : enrichissement de la société par ajout au stock des valeurs d'usage reconnues d'utilité sociale	∩ revenu : obtention d'une rente et récupération des dépenses faites; ∩ valeur d'usage : pas d'ajout mais transfert de propriété.
4) pertinence de la notion de prix d'équilibre :	le prix d'équilibre est un centre de gravitation réalisant le "clearing" des marchés et l'égalisation des taux de profit	le seul objet possible pour un principe d'équivalence est le transfert à l'acheteur des frais d'entretien ou d'amélioration de la ressource naturelle; le prix d'équilibre de celle-ci serait celui auquel ces frais seraient imputés à leur valeur; l'atteinte de ce prix impliquerait que la rente égale zéro; pas de principe d'ajustement tendant à un "clearing" du marché.

1. Le sens de certaines des assertions qui y sont avancées n'apparaîtra pleinement que plus loin. Conformément à notre programme de travail, ni le principe de la valeur-travail, ni la référence à l'équilibre et à la gravitation ne sont remis en cause dans ce tableau.

3. La force de travail comme ressource naturelle particulière.

Une ressource naturelle est une valeur d'usage mise à la disposition des hommes par la nature et dont la quantité disponible n'est pas l'effet d'un travail. Deux sous-catégories peuvent être distinguées : les éléments naturels, comme la terre, qui sont, pourrait-on dire, intangiblement des ressources naturelles et les produits naturels, dont le statut peut changer et qui peuvent éventuellement devenir des marchandises, dès lors que le travail humain se substitue à la nature pour les produire. La raison première pour laquelle la force de travail doit être rangée parmi les ressources naturelles, plutôt que parmi les marchandises,est que sa venue à existence n'est pas le résultat d'une activité de travail (Lautier et Tortajada, 1977). Cela étant dit, il est évident qu'il y a des liens entre la formation et la reproduction de la force de travail et le travail. En premier lieu, il faut exercer du travail et consommer des biens et services d'abord pour transformer le rejeton en force de travail apte à fonctionner et ensuite pour entretenir celle-ci. Cependant le travail en question ne peut être compté comme du travail social. Il appartient à une autre catégorie théorique, appelée "travail domestique". Ce concept ne se réfère pas à un contenu d'activité, comme les tâches dites-ménagères, mais à une forme sociale particulière. Il désigne une activité non-rémunérée ne faisant donc pas l'objet d'une validation marchande. Elle se déroule en général dans le cadre de la famille. Lorsqu'il s'agit d'échanges en dehors de ce cadre, leur forme est celle du don ou du troc. En second lieu, l'éducation et l'entretien de la force de travail comportent l'utilisation de produits du travail. Mais ici aussi il faut voir leur forme sociale et le lieu de leur validation. Certains de ces produits sont des biens ou services collectifs et ne relèvent dès lors pas d'une logique de validation marchande. D'autres sont effectivement des marchandises et entrent donc dans une telle logique. Cependant lorsqu'on s'interroge sur le moment de la validation de ces marchandises dites-salariales, on s'aperçoit que celle-ci se produit lors de leur achat et non lors de la transaction salariale. Il apparaît dès lors que cette dernière est la condition de possibilité de ces achats mais que les deux opérations ne peuvent pour autant être confondues. Si l'échange salarial opérait la validation du travail privé impliqué dans la production

des marchandises salariales, le même travail privé serait validé deux fois, une première fois au moment de l'échange salarial et une seconde à l'achat de ces marchandises, ce qui est évidemment inacceptable. Bref, quel que soit le côté duquel on se tourne, il n'y a rien à valider lors de la vente de la force de travail. Comme l'écrit Aglietta :

> "le contrat salarial ne fait pas partie de la réalisation de la valeur par la circulation générale des marchandises. Seules les dépenses des salariés en font partie" (1976 : 37)

Dans notre terminologie, l'échange salarial n'est donc pas un échange marchand strict mais un échange monétaire non-marchand puisqu'il ne s'accompagne d'aucune validation. Cet échange n'occasionne pas un reflux de revenu vers un agent ayant effectué une dépense initiale et avalisant celle-ci. De même, il ne réalise pas, en tant que tel, un enrichissement de la société, par élargissement du stock des valeurs d'usage ayant reçu une validation. Il y a seulement un transfert de droits sur l'usage d'une ressource naturelle, d'un propriétaire qui n'a pas les moyens de la mettre en oeuvre à un acheteur qui, lui, les a. Du côté du vendeur, ceci transforme un non-être social en un individu socialisé, participant à une production sociale (ou en tout cas à une prétention de production sociale) et ayant, grâce à son salaire, accès à la consommation sociale. Du côté de l'acheteur, l'intention sous-jacente est évidemment de lancer avec succès un projet marchand. L'échange salarial est donc un élément constitutif de l'activité marchande mais, contrairement aux contrats marchands stricts, le contrat salarial ne constitue pas dand le chef du vendeur l'aboutissement heureux d'une dépense monétaire initiale. Dans les autres cas, - et pour autant que quantités vendues et prix soient conformes aux attentes - le contrat de vente est le signe de la réussite du "saut périlleux". Il n'y a rien de tel lors de la signature du contrat salarial.

Devenue ressource naturelle, la force de travail reste néanmoins particulière. Deux raisons l'expliquent. La première est que les autres ressources naturelles ne sont pas, comme la force de travail, des sujets juridiques mais seulement des objets juridiques, ayant un propriétaire distinct d'elles, dans notre typologie les rentiers. La force de travail est la seule ressource naturelle qui est aussi un sujet juridique, qui a

la capacité de signer des contrats, de recevoir et de dépenser de l'argent. Dans son chef, l'objet et le sujet de la propriété sont une seule et même chose. Cette propriété est d'ailleurs inaliénable : le prolétaire ne peut se vendre, il ne peut que louer ses services. La seconde raison concerne la formation de la plus-value. Pour autant que l'on accepte la prémisse de Marx et des classiques, selon laquelle seul le travail crée de la valeur, la caractéristique soulignée par lui reste valable : la force de travail est effectivement susceptible d'être mise au travail et de produire plus de valeur que la quantité de celle-ci requise pour sa production [1].

*

* *

Le glissement de statut de la force de travail nous paraît s'imposer pour une raison de cohérence logique. Les catégories théoriques doivent en effet être homogènes et, comme nous croyons l'avoir montré, ce principe n'est pas respecté si l'on traite la force de travail comme une marchandise, même particulière. Mais, se demandera-t-on, quel est l'impact théorique de cette modification définitionnelle ? Remet-elle en cause la théorie de la plus-value et signifie-t-elle l'échec de la tentative de Marx d'intégrer exploitation et équivalence ? Comme nous le verrons, cette question doit recevoir une réponse nuancée. En effet, formellement le glissement de statut n'amène pas à ce résultat. En donnant un sens nouveau et spécifique à la notion d'équivalence lorsqu'il s'agit de l'appliquer à la ressource naturelle particulière qu'est la force de travail, la cohérence de la théorie de la plus-value est maintenue. Même plus, la ligne de raisonnement ainsi développée permet de résoudre une contradiction, relativement ignorée mais pourtant bien réelle selon nous, de celle-ci. Mais il apparaît aussi qu'une telle reconstruction, même si elle est logiquement cohérente, repose sur une vision de la société qui est naturaliste et dont la pertinence laisse pour le moins beaucoup à désirer. La levée de la confusion définitionnelle que nous dénonçons met dès lors en lumière un choix fondamental confrontant la tradition marxiste. Il s'agit de choisir entre deux interprétations et voies de recherche radicalement différents :

---

1. La raison pour laquelle la création de plus-value ne peut être étendue aux autres ressources naturelles - nous songeons en particulier aux animaux - découle de la conception selon laquelle le travail est une activité spécifiquement humaine. Lorsque des animaux sont utilisés dans un processus de travail, ils ne nous paraissent pas pouvoir être conçus comme des sujets de ce processus, l'indice en étant qu'ils ne peuvent travailler seuls. La différence entre le prix de location d'un animal et ses frais de reproduction est une rente allant au propriétaire de l'animal.

le maintien ou l'abandon de la théorie de la plus-value telle que Marx l'a conçue et du projet qui la sous-tend de concilier exploitation et équilibre. La seconde partie de l'article est consacré à l'explicitation des éléments du débat.

DEUXIEME PARTIE : LA COHERENCE ET LA PERTINENCE DE LA NOTION DE SALAIRE D' EQUILIBRE

Cette seconde partie se subdivise en trois sous-sections. La première s'interroge sur la légitimité de l'application du principe d'équivalence à une ressource naturelle. Nous y arriverons à la conclusion que la force de travail est la seule ressource naturelle pour laquelle une telle application est valable. Le fait de la considérer comme une ressource naturelle n'empêche pas de lui assigner une grandeur d'équilibre. Mais pour que la notion de salaire d'équilibre ait un sens il faut que certaines conditions soient remplies. L'objectif de la seconde sous-section est d'en faire l'inventaire. Enfin la troisième sous-section étudie la pertinence du concept de salaire d'équilibre, tel qu'il doit être conçu pour répondre aux exigences de cohérence.

1. La possibilité d'intégrer une ressource naturelle dans la logique d'équivalence

Grâce à la théorie de la plus-value, Marx pense avoir réalisé l'intégration des logiques d'exploitation et d'équivalence. Pour lui, la transaction salariale appartient de plein droit aux deux logiques. Le fait qu'elle entre dans l'équivalence apparaît par exemple dans la citation suivante, extraite du chapitre 7 du livre I du Capital :

> "Le problème est résolu dans tous ses termes. La loi des échanges a été rigoureusement observée, équivalent contre équivalent. Sur le marché, le capitaliste achète à sa juste valeur chaque marchandise - coton, broches, force de travail" (1969 : 151)

De nouveau, nous devons nous pencher sur le sens précis des concepts. En cause cette fois, la notion d'équivalence. Dans presque toute la tradition économique, tant classique que néo-classique (en excluant cependant à l'intérieur de celle-ci les théories dites du dése-

quilibre), l'idée d'équivalence implique que le prix d'équilibre réalise le clearing du marché ou l'égalisation entre les quantités offertes et les quantités demandées. Certes chez les classiques, il peut y avoir clearing sans atteinte des prix d'équilibre mais une telle situation est transitoire. Elle entraîne un processus d'ajustement, la convergence se réalisant par un réaménagement de l'offre d'une période à l'autre. Dans les sections II et III du livre premier du Capital, dans lesquelles il expose la théorie de la plus-value, Marx s'inscrit dans cette tradition et place d'emblée son raisonnement à l'équilibre [1]. Toutes les marchandises s'échangent à la valeur. Toutes les offres sont absorbées.

Un point n'est pourtant pas clair : l'hypothèse du clearing concerne-t-elle également le marché de la force de travail ? A notre connaissance, dans les chapitres sur la plus-value, aucune mention du contraire n'est faite. De plus, du point de vue adopté par Marx, il faudrait logiquement le supposer. En effet, si on prétend que la force de travail est une marchandise, il faut lui appliquer les règles de celle-ci et admettre que tant que l'offre dépasse la demande, le prix d'équilibre ne peut être atteint. Mais dans d'autres écrits Marx va dans la direction opposée. En particulier, au chapitre 25 du livre I du Capital il avance la thèse que l'accumulation du capital implique normalement un excès de force de travail. C'est la fameuse "armée de réserve du prolétariat". On ne peut pas dire pour autant, du moins est-ce notre avis, que Marx y élabore une théorie structurée du chômage [2].

1. La théorie de la valeur de Marx ne peut cependant pas non plus être réduite à une théorie de l'équivalence. A côté de cette conception il a développé la dimension qualitative de la valeur dans laquelle celle-ci est associée à l'idée de validation et à la possibilité permanente de l'échec marchand et de la crise. Comme nous l'avons noté dans l'introduction, l'ambiguité de Marx réside dans le fait qu'il juxtapose ces deux perspectives sans percevoir qu'elles s'annihilent l'une l'autre. Cfr De Vroey (1984c).

2. D'une part, il note que l'accumulation a un impact contradictoire. En tant que phénomène intensif - remplacement des hommes par des machines - elle expulse des individus hors de la production. En tant que phénomène extensif - développement de nouvelles branches - elle attire des individus dans de la production. Marx pense que ce second mouvement est moins puissant que le premier, sans cependant justifier sa position. D'autre part, il affirme que l'existence de cette armée de réserve est un avantage pour le capital car elle renforce son pouvoir de marché. Un accroissement du chômage exerce une pression à la baisse du salaire effectif par rapport au salaire d'équilibre. Mais il y a un autre aspect que Marx ne mentionne pas, à savoir qu'il représente un manque à gagner pour le capital. L'armée de réserve n'est-elle pas un potentiel d'exploitation laissé en friche ?...

Quoiqu'il en soit, nous constatons qu'il opère un cloisonnement entre ces deux objets théoriques, la plus-value et le chômage, masquant ainsi la contradiction entre d'une part, l'extension de la théorie de la valeur à la force de travail et, d'autre part, l'affirmation de la permanence du chômage. Un tel procédé paraît évidemment incorrect. Il faut soit trancher, soit concilier les deux phénomènes.

Or, à cet égard, il nous semble que le glissement de statut de la force de travail ouvre la voie à une solution. On pourrait en effet songer à une théorie de l'équivalence "à deux vitesses" ou à deux niveaux, le premier valant pour les marchandises, le second pour les ressources naturelles. Pour les premières, il s'agirait de la conception traditionnelle, présentée plus haut. En ce qui concerne les secondes, l'échange à la valeur se produirait lorsque le prix de la ressource naturelle équivaudrait strictement à ses coûts d'entretien et d'amélioration, comptabilisés chacun à leur prix d'équilibre. Sa contrepartie serait l'absence de rente, ce qui implique à son tour qu'il y ait un excès d'offre suffisamment important pour rabattre la rente à zéro. Mais cette atteinte de l'équivalence a-t-elle une quelconque chance de se voir réalisée, même d'un point de vue purement théorique ? Dans le cas des ressources naturelles normales, la réponse est négative. En effet, dans une telle situation, le propriétaire de la ressource n'a aucun intérêt à transacter, puisque la transaction ne lui procure aucun bénéfice. Pour la ressource naturelle particulière qu'est la force de travail, les choses se présentent différemment. Dans la mesure où le prolétaire est défini comme l'agent qui, d'une part, ne peut initier lui-même un projet marchand et qui, d'autre part, ne possède pas de ressource naturelle autre que sa force de travail, il n'a pas la possibilité de ne pas contracter,comme le souligne Leroy (1983:chap.6). En conséquence,au contraire du rentier,le prolétaire ne peut qu'accepter la transaction même si elle ne lui procure aucune rente. Nous concluons donc que la force de travail apparaît comme la seule ressource naturelle pour laquelle la notion d'échange à la valeur ait éventuellement de la pertinence, bien que devant être entendue dans un sens restrictif. La condition de son atteinte serait une absence suffisante de clearing du marché du travail, empêchant les salariés d'arracher la moindre rente aux capitalistes. On aurait alors une pleine equivalence (c.à.d. échange à la valeur et clearing) sur les marchés des marchandises tandis que sur le

marché du travail il y aurait échange à la valeur mais dans un sens bien plus restrictif : si d'une part, la rémunération de la force de travail correspondrait exactement aux frais de sa reproduction, d'autre part, il y aurait néanmoins un déséquilibre en quantités. L'armée de réserve serait permanente et il n'y aurait pas de mécanisme tendant à l'éliminer. Au contraire, un mécanisme de rétro-action tendrait à la maintenir à un certain niveau (cfr infra). Au risque de faire une assimilation (certainement provocatrice mais non dépourvue de fondement) avec le camp idéologique opposé, on pourrait appeler "taux de chômage naturel" la grandeur de surpopulation rabattant exactement le prix effectif de la force de travail sur son prix naturel.

Il semble donc que le glissement de statut de la force de travail, loin d'affaiblir la théorie du salaire de Marx, permettrait au contraire de le renforcer. En effet, un de ses points litigieux serait résolu tandis que son noyau central, la théorie de la plus-value, serait préservé [1]. L'apparition du profit dépendrait toujours de l'achat par les capitalistes d'une valeur d'usage particulière ayant la caractéristique de fournir du travail et donc de pouvoir créer des marchandises. La plus-value resterait donc définie comme la différence entre la valeur créée par cette valeur d'usage et la valeur totalisant ses frais de reproduction. Mais l'application de la notion d'équivalence à la force de travail devrait être entourée de réserves. En effet, elle ne va pas de pair avec le clearing du marché du travail et elle ne s'accompagne pas d'une concomitance entre échange et validation, comme c'est le cas pour les vraies marchandises.

2. La cohérence du concept de salaire d'équilibre

L'application du principe d'équilibre au salariat reste donc possible même si on considère la force de travail comme une non-marchandise. Il s'agit maintenant de voir quelles sont les conditions de cohérence de la notion de salaire d'équilibre. A cette fin nous examinerons successivement les caractéristiques du panier salarial, les modalités de fixation des salaires et enfin l'intégration de la plus-value relative dans cette conception.

---

1. Contrairement par exemple à ce que de Brunhoff semble penser (1981 : 137).

a) le panier salarial

Le fait de considérer la force de travail comme une ressource naturelle particulière faisant l'objet d'un principe d'équivalence, lui aussi particulier, ne modifie pas la perspective "panier salarial" propre à la pensée classique et reprise par Marx. Il y a lieu cependant de bien expliciter ce que cette perspective implique. Il faut en particulier que le panier salarial, c.à.d. l'inventaire des marchandises formant les frais de reproduction de la force de travail, soit exogène et ait une existence objective, indépendante du processus de fixation du salaire. Un ordre de causalité bien précis est donc posé : les frais de reproduction sont la variable causale et le salaire d'équilibre la valeur dépendante. Le salaire d'équilibre est dès lors une grandeur unique : dans une société donnée, à répartition des rôles domestiques, à grandeur de la famille, à qualifications, etc. données, le salaire d'équilibre est une grandeur unique résultant de la sommation des prix d'équilibre des diverses marchandises formant la nomenclature. Dans cette perspective, le concept de valeur de la force de travail peut légitimement être utilisé pour désigner la somme des valeurs des marchandises entrant dans la norme [1]. Mais pour que l'expression ait un sens, il faut qu'à chaque instant théorique le nombre de marchandises composant la norme soit fixe et précis. Autrement la connotation associée au concept de valeur, à savoir que celle-ci est une grandeur-pivôt unique, cesserait d'être appliquable. En d'autres termes, l'entrée de certaines marchandises dans la norme doit avoir un caractère de nécessité sociale, en analogie avec le caractère nécessaire des différents "inputs" entrant dans un processus de production déterminé.

Cela étant, la théorie n'affirme évidemment pas que le salaire d'équilibre est atteint mais bien qu'il joue le rôle d'un centre de gravitation. Si, pour une raison ou l'autre, le salaire effectif dépasse le salaire d'équilibre, un phénomène de feed-back visant à combler l'écart est supposé s'enclencher. C'est donc un enchaînement à deux étages : le salaire monétaire effectif oscille autour du salaire d'équilibre et celui-ci exprime les prix d'équilibre du panier des marchandises nécessaires à la reproduction de la force de travail. A ces deux niveaux correspondent,

1. Tout en maintenant par ailleurs le principe énoncé plus haut que la vente de la force de travail ne crée pas de valeur.

en analogie d'ailleurs avec ce qui se passe pour toutes les marchandises dans la théorie classique, deux lois séparées, indépendantes : la loi de la valeur déterminant la grandeur naturelle et la loi de l'offre et de demande déterminant les grandeurs effectives. Le fait que des éléments dits-sociologiques puissent entrer dans la norme ne peut changer l'ordre causal entre es éléments, à savoir, en premier lieu, la préseance du panier d'équilibre sur la grandeur monétaire du salaire d'équilibre et, en second lieu, celle du salaire d'équilibre sur le salaire effectif. En effet il ne faut pas confondre la question du contenu de la norme, à propos de laquelle on peut admettre sans difficultés l'intégration d'éléments historiques et sociaux amenant à des différences de panier d'une société à l'autre, et celle du mécanisme d'entrée des éléments dans la norme. C'est à ce dernier égard que l'exigence d'exogénéité joue. Le contenu de la norme peut changer d'une période à l'autre pour autant que la cause de ce changement ne soit pas les variations du salaire effectif car autrement le raisonnement serait circulaire : le contenu de la norme dépendrait de la grandeur du salaire effectif, alors que celle-ci serait censée dépendre de celui-là. L'analogie avec les vraies marchandises est éclairante ici car si l'on veut placer le salaire dans la logique d'équivalence le principe valable pour elles doit également jouer pour lui. Dans le cas des marchandises, le fait qu'il y ait, par exemple, excès du prix effectif sur le prix d'équilibre entraîne une série d'effets, comme un accroissement de l'offre. Cependant ce phénomène n'amène pas de modification du nombre des éléments entrant dans la fabrication de la marchandise. Il doit en aller de même dans le cas de la force de travail. Un excès du salaire effectif par rapport au salaire d'équilibre ne peut causer de changement dans la norme de consommation.

b) La modalité de fixation des salaires

Comme on le sait, sur le sujet de la formation des prix, qu'il s'agisse de marchandises en général ou du salaire en particulier, Marx n'est pas plus explicite que les autres économistes. La question reste largement escamotée. Chez les néo-classiques, l'escamotage est rendu possible par l'introduction du commissaire-priseur. Chez les classiques, il se produit grâce au procédé consistant à prendre la situation d'équilibre réalisé comme point de départ de l'analyse.

Marx à cet égard ne se sépare pas de ses prédecesseurs. Le salaire monétaire d'équilibre est supposé être atteint d'emblée, de même que tous les autres prix d'équilibre. Evidemment il ne pense pas que telle est la manière dont les choses se produisent dans la réalité mais l'hypothèse est considérée comme étant un point de départ méthodologique adéquat, permettant notamment d'évacuer les profits et pertes de circulation et de mettre en relief le profit d'exploitation. Seulement, en adoptant une telle position, on restreint fortement le champ d'étude. La seule question

restant à résoudre concerne le processus d'oscillation du salaire effectif par rapport au salaire d'équilibre, suite à un choc exogène. Toutes autres choses étant égales, une variation du salaire nominal par rapport au salaire d'équilibre, provoquée par exemple par un renforcement de la position de force des salariés, peut-elle changer la grandeur du salaire réel ? Pour répondre à cette question dans la problématique,classique on peut supposer que le changement s'effectue dans un contexte d'équilibre préalable, caractérisé notamment par l'égalité du salaire effectif et du salaire d'équilibre, l'atteinte du taux d'emploi naturel, correspondant à cette égalité, et le "clearing" du marché des marchandises salariales. Si le taux d'emploi ne change pas suite à la variation du salaire, deux issues sont a priori envisageables. La première se présente lorsque l'augmentation du pouvoir d'achat salarial rencontre une offre inchangée. Dans ce cas, la hausse du prix des marchandises salariales absorbe la hausse du salaire nominal, de telle sorte que le salaire réel reste constant. La réponse à la question posée est donc dans ce cas négative. La seconde possibilité consiste à supposer qu'il y a une hausse concomitante de l'offre de ces marchandises. Dans ce cas, une hausse du salaire réel se produirait effectivement, toujours à taux d'emploi inchangé. Cependant cette issue ne peut être acceptée car elle n'est pas compatible avec l'ordre de causalité soulignée plus haut. En effet le salaire effectif se mettrait à déterminer le salaire d'équilibre et le contenu du panier. Pour éviter cette incohérence, il faut postuler que la quantité totale des marchandises salariales offertes reste fixe.Dès lors, des variations de salaire réel ne peuvent se produire qu'en liaison à des variations de l'emploi. Si celui-ci diminue, suite par exemple au développement du machinisme, alors que l'offre de marchandises salariales reste constante, le salaire réel des salariés ayant conservé leur emploi augmentera. Mais ces variations du salaire effectif seront soumises à des forces de rappel, associées aux pulsations de l'armée de réserve des sans-emplois. L'accroissement du chômage inversera le rapport de force entre capitalistes et demandeurs d'emploi, de telle sorte que la hausse du salaire réel sera résorbée par une baisse du salaire nominal. Celle-ci entraînera à son tour une recrudescence de l'embauche jusqu'à ce que le chômage corresponde de nouveau au taux d'équilibre. Dans l'autre sens,

le mécanisme serait analogue. Si pour l'une ou l'autre raison, le chômage diminuait et si le salaire nominal restait constant. le salaire réel baisserait, suite à la hausse du prix de marchandises salariales qu'entraînerait l'accroissement de la demande pour ces marchandises. Dans la mesure cependant où le contenu de la norme de subsistance est un centre de gravitation, cette hausse de prix déboucherait sur une hausse du salaire nominal. A son tour celui-ci poussera à accélérer le rejet de travailleurs hors de la production et donc à retourner au taux de chômage d'équilibre. Nous retrouvons ici le mécanisme mentionné plus haut. Le processus concurrentiel amène le salaire effectif à coïncider avec le salaire d'équilibre, sans aboutir cependant au clearing du marché. Le salaire réel unitaire est donc dépendant de la situation de l'emploi. L'atteinte de son niveau d'équilibre est concomitante à la réalisation du taux de chômage d'équilibre.

L'impression qui ressort de ces considérations est que, comme on le sait, la problématique ouverte par Marx laisse peu de place pour les actions revendicatives des salariés. Pour lui l'abolition de l'exploitation ne peut se faire graduellement à l'intérieur du rapport salarial mais doit passer par la suppression du salariat [1]. Soulignons cependant que cette conclusion est totalement dépendante de la prémisse adoptée, à savoir qu'il est possible et légitime d'intégrer le salariat dans la théorie de la valeur. Si l'on accepte cette prémisse, effectivement la grandeur du salaire réel d'équilibre ne peut être qu'une donnée exogène, s'imposant tant aux capitalistes qu'aux salariés.

---

1. Son point de vue à ce sujet est explicité dans Salaire, prix et profit, (1973 : 73).

c) la théorie de la plus-value relative

La question que nous voulons nous poser ici est de savoir dans quelle mesure la plus-value relative est compatible avec la théorie du salaire que nous venons d'exposer, et en particulier avec la notion d'un panier salarial exogène. Selon nous, ceci n'est vrai que si, à la suite de Marx, l'on interprète cette théorie d'une manière très particulière. Rappelons qu'elle désigne le mécanisme de hausse du taux de plus-value qui se produit lorsque, pour une grandeur de valeur totale donnée, la part relative de la plus-value augmente aux dépens de celle de la valeur de la force de travail. Cette hausse résulte de la rencontre de deux phénomènes : d'une part, l'existence d'un progrès technique faisant baisser la valeur unitaire des marchandises salariales qui, dans la théorie de Marx, sont supposées produites dans un contexte capitaliste; d'autre part, une stabilité du panier salarial, ou à tout le moins un accroissement de celui-ci inférieur à l'accroissement de productivité, Marx lui-même retenant la première de ces deux options. Ceci signifie que tout le bénéfice du progrès technique va aux capitalistes. Un tel raisonnement suppose que l'amélioration de la productivité ne s'accompagne pas d'un élargissement de l'échelle de la production des biens de consommation salariaux et donc d'un accroissement de leur offre.
Bien qu'elle paraisse difficilement défendable, en tous les cas de nos jours, cette hypothèse est de nouveau nécessaire pour maintenir la cohérence du raisonnement. En effet, si on acceptait que le progrès technique augmente la masse des marchandises salariales produite, ceci signifierait que les branches en question auraient des

problèmes de débouchés qui ne pourraient être résolus que par une augmentation salariale et donc un élargissement de la norme. Tel est le dilemme : ou bien on donne une place centrale à la théorie de la plus-value relative, perçue comme la prémonition du fordisme (cfr infra) mais alors il faut abandonner la conception d'exogénéité, ou bien on maintient cette dernière mais alors la plus-value relative ne peut être intégrée dans l'analyse que grâce à une contorsion peu convaincante, à savoir l'hypothèse d'un progrès technique sans élargissement de la production.

En conclusion de cet examen de cohérence, la théorie marxiste du salaire, qui à cet égard n'est pas affectée par le changement de statut de la force de travail, apparaît comme un réseau serré d'hypothèses interdépendantes :

- exogénéité et stabilité de la norme de consommation;
- l'offre de marchandises salariales est une grandeur fixe dont la valeur unitaire baisse avec l'accumulation du capital;
- l'analyse postule d'emblée l'atteinte de l'équilibre;
- les salariés ne peuvent modifier leur sort collectif en améliorant le rapport de force en leur faveur;
- seul le salaire réel unitaire peut osciller, en fonction des fluctuations de l'armée de réserve, elles-mêmes liées à l'accumulation du capital et centrées sur un taux de chômage naturel.

Ces différentes hypothèses sont interdépendantes mais l'exogénéité du panier salarial est la clé de voûte de l'ensemble. Les autres hypothèses ne servent qu'à la conforter. Mais sans elle, comme nous le verrons dans un instant, la notion de salaire d'équilibre perd l'essentiel de sa portée.

3. La pertinence de la notion de salaire d'équilibre

Nous accepterions l'idée qu'il existe une phase du développement capitaliste pour laquelle cette théorie constituerait une représentation du réel approximativement valable. Ce serait la période dont Marx était le témoin direct. Le modèle théorique susceptible de l'appréhender peut être appelé le rapport salarial partiel[1]. Il présente les caractéristiques suivantes. Le salarié n'entre dans un rapport social avec le capital que par un seul bout, à savoir la vente de sa force de travail. Par contre, en ce qui concerne l'achat de marchandises capitalistes, produites par du travail salarié, son intégration est minime. Dans ce cadre la norme de consommation se rapproche de la représentation de Marx. Elle est exogène. Le mode de vie qui la fonde est déterminé par une tradition sociale antérieure à l'instauration du salariat et se poursuivant après celle-ci. Quant à la part marchande que comporte la reproduction de la force de travail, elle peut présenter une double caractéristique. D'une part, le nombre de marchandises entrant dans la norme est bas, parce que le niveau de vie est faible et/ou parce que la part de la production et consommation domestique est prépondérante, de telle sorte que la consommation de marchandises reste marginale. D'autre part - et ceci est un écart par rapport au modèle de Marx - les marchandises en question peuvent ne pas être des marchandises capitalistes mais être produites et vendues par des producteurs indépendants. Dans la mesure où la logique de progrès technique et d'élargissement des échelles de production ne s'applique pas à la "production marchande simple", la stabilité de la norme se trouverait ainsi expliquée. Dans ce régime institutionnel l'accumulation du capital porte principalement sur les branches d'équipement et sur les branches de consommation dans lesquelles les acheteurs ne sont pas des salariés mais des capitalistes, des rentiers ou des producteurs indépendants. Dès lors, pour le capital les salariés représentent seu-

1. La notion de rapport salarial partiel opposée à celle de rapport salarial avancé ou fordiste dérive des travaux des auteurs liés au concept de régulation. (Aglietta 1976, Boyer 1981, De Vroey 1984d, Lipietz 1979, 1983).

lement un coût et non un débouché.

Très grossièrement, ce modèle du rapport salarial partiel, caractérisé par la non-pénétration du capital dans la détermination du mode de vie, peut être vu comme une représentation valable du salariat tel qu'il existait du temps de Marx et, mutatis mutandis, tel qu'il existe encore de nos jours à la périphérie. Dans la mesure où elle percevait cette exogénéité, la théorie du salaire de Marx et de Ricardo avait donc alors une réelle plausibilité a priori, ce qu'elle n'a plus évidemment de nos jours. Les assertions de Marx quant au "règne de la marchandise"seraient alors plus de l'ordre de la prémonition que de celle de la constatation. Il en irait de même de sa théorie de la plus-value relative. Elle est loin d'être mise dans le contexte dont Marx était le témoin. Mais en tant qu'intuition de ce qui adviendra plus tard, elle est valable pour autant cependant qu'on tire les conséquences du passage du rapport salarial partiel au rapport salarial avancé (ce que Marx n'a pu faire).

En effet, ce dernier modèle, qu'on peut aussi appeler "fordisme", présente des caractéristiques incompatibles avec le réseau d'inter-relations posé par Marx. Ici la force de travail entre en rapport avec le capital par les deux bouts. Sa reproduction passe en ordre principal par la consommation de marchandises qui, cette fois, sont capitalistes. Leur production est le lieu d'un progrès technique incessant qui permet, ou plutôt rend nécessaire, l'élargissement de la norme. La détermination de celle-ci cesse d'être exogène. Au contraire, elle est explicitement intégrée au sein du système des négociations collectives et les augmentations salariales sont programmées en fonction des gains de productivité, précisément en vue de coordonner l'offre et la demande de biens de consommation. Comme le note de Gaudemar :

> "L'histoire du capitalisme peut en effet apparaître comme l'histoire de l'endogénéisation progressive de la force de travail, l'endogénéisation consistant pour le capitalisme à s'assurer le contrôle, à l'intérieur de ses propres rapports de production, des conditions de reproduction de la force de travail" (1981 : 11).

Dans ce cadre, le salaire n'est plus seulement un coût pour le capital, il est aussi un débouché. Enfin,la barrière maintenant en permanence une

armée de réserve peut être renversée grâce aux pans nouveaux de développement que constituent les branches de consommation de masse, comme cela a effectivement été le cas lors de l'"âge d'or" du fordisme [1]. Pour un tel contexte la théorie de Marx, telle que nous l'avons présenté avec sa prémisse d'exogénéité, est inappropriée. Par contre l'intuition centrale de la plus-value relative, à savoir l'endogénéisation du salaire réel [2], devient pertinente, alors qu'auparavant, nous l'avons vu, elle ne trouvait pas sa place dans la théorie.

Ce changement de perspective porte un coup supplémentaire à la notion de salaire d'équilibre. Nous avons vu plus haut que la notion d'échange à l'équivalence appliquée à la force de travail doit être entendu dans un sens restrictif : il ne s'accompagne ni d'un clearing de marché, ni d'une validation de travail privé. Maintenant il nous faut en plus remettre en cause l'idée que le salaire d'équilibre est une grandeur unique apte à jouer le rôle d'un centre de gravitation.Ceci est grave car cet abandon abolit la validité du concept de valeur de la force de travail et rend caduque l'assimilation de la détermination du salaire à celle des marchandises. Au stade préfordiste, une telle assimilation était facilitée par l'utilisation de termes communs comme "frais de reproduction" et "travail nécessaire", avec la connotation d'extériorité par rapport aux échanges qu'ils véhiculent. Au stade fordiste, cette assimilation n'est plus possible. Il n'y a dès lors plus de panier salarial unique, définissable objectivement et préalablement à la transaction salariale. Si les raisons données plus haut pour classer la force de travail comme une ressource naturelle plutôt que comme une marchandise restent valables, la détermination exogène des frais de son entretien, elle, n'a plus de sens.

La transaction salariale doit dès lors être vue sous un nouvel éclairage. Elle détermine une répartition de la valeur ajoutée ou, en d'autres termes, le partage des droits d'achats sur la production sociale entre capitalistes et salariés. Pour autant qu'on veuille raisonner dans un contexte d'équilibre général, ce partage détermine certes une solution d'équilibre mais celle-ci n'est pas unique. Pour un équilibre général donné sur le marché des marchandises, il peut y avoir différents taux de répartition. En d'autres termes, le passage d'un taux à l'autre peut ne rien changer à la réalisation de la valeur, à l'équilibre entre offre et demande sur tous les marchés autres que celui de la force de travail. Il suffit par exemple que le déclin de la demande capitaliste

1. Un autre élément de l'évolution,dans lequel il n'y a pas lieu d'entrer ici,est l'intervention accrue de l'état dans la reproduction de la force de travail (Cfr. de Brunhoff (1976) et Capian (1981)).
2. Dans l'interprétation que nous privilégions le terme de "plus-value relative" apparaît tout à fait inadéquat car,pour autant que l'accroissement du salaire réel tend à s'aligner sur celui de la productivité,ce processus ne s'accompagne d'aucune hausse du taux de

qu'entraînerait un changement de ce taux soit compensé par une hausse de la demande des salariés.[1] Naturellement ceci ne signifie pas que la reproduction du système est compatible avec n'importe quel taux de répartition, car des variations de celui-ci d'une période à l'autre ont évidemment un impact sur l'accumulation du capital et le degré de clearing du marché du travail.

On constate dès lors que la notion de salaire d'équilibre ne peut plus être entendue que dans un sens minimal, désignant la variation du salaire d'une période à l'autre qui ne provoquerait aucun changement dans le taux de répartition. Mais on est loin ici de la logique d'équivalence associée au salaire dans la théorie originelle de Marx. Le rapport salarial ne peut plus être vu comme une relation d'équivalence soumis à une logique gravitationnelle mais comme un rapport de soumission monétaire. Il est monétaire, parce qu'il est un rapport marchand au sens large. La soumission, qu'il contient et qui, elle, est non-marchande, découle du rapport de classe initial divisant les agents économiques entre sujets économiques et non-sujets économiques. L'effet de ce rapport est, d'une part, la sujétion des salariés aux capitalistes sur les lieux du travail et, d'autre part, la ponction effectuée par le capital d'une partie du revenu créé par le travail salarié (pour autant évidemment que le projet marchand soit couronné de sujet). Le profit n'est rien d'autre que cette ponction [2].

Les vues que nous développons ici ne sont pas nécessairement méconnues des auteurs marxistes contemporains. On les retrouve en effet, soit chez ceux qui donnent une place importante à la plus-value relative, comme Gouverneur (1976) ou Lipietz (1979), soit, mais alors par la bande, chez certains auteurs qui proposent une solution nouvelle au problème de la transformation des valeurs en prix, comme Duménil (1980), Foley (1982) et Lipietz (1983). Leur solution passe en effet par une redéfinition du salaire. Celui-ci, au lieu d'être vu comme un panier fixe susceptible de recevoir un prix différent selon que le norme d'équilibre est en valeur ou en prix de production, est conçu comme un montant monétaire fixe, dont le pouvoir d'achat est susceptible d'être différent selon la définition de la norme. Personnellement nous sommes évidemment d'accord avec ce glissement définitionnel mais le reproche que nous ferions à ces auteurs, est de ne pas

1. Si cela a un sens pour le stade pré-fordiste de supposer que capitalistes et salariés n'achètent pas sur les mêmes marchés, cela en a moins pour le stade fordiste.
2. Pour un approfondissement de ces idées, cfr. De Vroey (1984a).

en tirer les conséquences et de pratiquer un compartimentage théorique inacceptable entre les différents sous-ensembles de la théorie marxiste. En effet, ils ne semblent pas percevoir que ce glissement remet en cause les notions de valeur de la force de travail, de salaire d'équilibre et donc également la théorie de la plus-value et le projet de celle-ci d'intégrer exploitation et équivalence. Et des assertions comme celle-ci, empruntée à Lipietz, - "ce n'est pas seulement le panier de biens nécessaires qui détermine le salaire, c'est aussi l'inverse" (1979 : 283) - ne peuvent être considérées comme satisfaisantes. Peut-être la proposition de Lipietz est-elle une formulation malheureuse pour désigner le processus à l'oeuvre dans le fordisme, du moins dans sa phase glorieuse, à savoir la détermination concomitante des deux versants du salaire, l'aspect nominal et l'aspect réel ? Mais il s'agit alors de tirer la conséquence de cette évolution en notant qu'elle va à l'encontre de l'ordre de causalité avancé par Marx. On ne peut défendre, en même temps et pour le même objet, l'idée d'une exogénéité et d'une endogénéité de la nomenclature des biens salariaux. Comme nous l'avons noté, il faut choisir entre la théorie de la plus-value relative (ou plutôt son noyau valable, à savoir l'endogénéisation de salaire réel) et la théorie du panier salarial telle qu'elle est à la base de la théorie de la plus-value [1].

4. L'impact du glissement théorique

L'avantage du point de vue que nous proposons est de sortir la théorie marxiste du salaire et de l'emploi du carcan naturaliste dans lequel elle est placée par la conception traditionnelle. S'il faut abandonner l'idée de pivôts-d'équilibre s'imposant aux acteurs quoi qu'ils fassent, il faut symétriquement redonner de l'importance à la distinction des statuts des agents. C'est dans celle-ci qu'il faut enraciner tant la théorie du salaire, que celle de l'emploi. Comme nous avons tenté de le montrer, lorsque les prolongements de cette distinction sont correctement perçus, la spécificité du marché du travail apparaît avec force. Il n'est qu'un pseudo-marché et les vendeurs n'y sont que des pseudo-offreurs. Le chômage doit alors s'expliquer dans le chef du comportement des acheteurs de force de travail, en termes d'une théorie keynesienne de la demande effective, comme Cartelier l'a souligné (1983).

1. Affirmer que l'une relève de la dynamique et l'autre de la statique nous paraît une manière trop facile de sauver la mise.

Deux conséquences du changement de perspective peuvent dès lors être soulignées. La première est que celui-ci débouche sur un rapprochement entre Marx et Keynes et rend le retour à Kalecki particulièrement utile. La similitude entre ces auteurs porte sur la perception de l'opacité de l'économie de marché, sur son incertitude radicale , sur la permanence de la menace d'échec marchand et de crise qu'elle contient et enfin sur l'exclusion de la monnaie et du travail hors de l'équivalence. La seconde conséquence est que la conclusion politique du type "tout ou rien" auquel la vue marxiste traditionnelle aboutit n'est plus nécessairement valide. La distinction de stades de développement à l'intérieur du rapport salarial permet d'ébaucher des objectifs politiques pour la classe des salariés qui s'ils n'aboutissent pas à une abolition radicale de l'exploitation, en changeant néanmoins qualitativement le contenu et la forme.

Par ailleurs, il faut se demander ce qu'on perd théoriquement à abandonner l'idée marxiste d'un salaire d'équilibre ? Selon nous ce n'est pas grand chose, sinon un grand mythe. Est en cause en effet le projet qu'avait Marx de réaliser la conciliation des deux logiques, l'exploitation et l'équivalence et de faire entrer le rapport salarial dans le cadre du rapport marchand. Mais ce projet n'est-il pas tout simplement absurde ? On ne peut, à propos du même objet, prouver en même temps une chose et son contraire. Si on y arrive quand même, c'est qu'il y a subterfuge, comme quand Marcel Duchamp invente la porte qui est en même temps ouverte et fermée. Le subterfuge de Marx est la marchandise particulière force de travail, respectant en même temps la logique d'équivalence et celle d'exploitation. Dès qu'on exclut la force de travail du champ des marchandises au sens étroit, son argumentation tombe et l'échec de son projet devient évident.

Ne pourrait-on pas, en restant toujours dans la problématique de l'économie politique, viser à une conciliation plus modeste ? Elle pourrait se présenter comme suit. Alors que Marx a essayé de synthétiser les deux logiques, pourquoi ne pas seulement les juxtaposer ? Il faut d'abord abandonner le postulat de l'homogénéité de la société capitaliste, de l'universalité de la marchandise. Reconnaissons alors, qu'au delà d'une "enveloppe" similaire - le prix et l'institution du marché - deux processus sont en oeuvre dans le capitalisme. La ligne de démarcation est

subtile. La logique d'équivalence a pour champ, d'une part, les échanges entre capitalistes et d'autre part, un pôle des échanges entre capitalistes et salariés, regroupant ceux dans lesquels les premiers sont les vendeurs et les seconds les acheteurs. Par contre, la logique d'exploitation a pour champ les autres échanges entre capitalistes et salariés,ceux dans lesquels les premiers sont les acheteurs et les seconds les vendeurs. Ces deux logiques étant irréductibles, la société capitaliste est fatalement un système hétérogène. La logique d'équivalence ne peut intégrer le profit, sinon par un tour de passe-passe. Dans ce cas ne vaut-il pas mieux admettre que, si profit il y a, il doit découler de l'ajout d'une autre logique, elle-même découlant de la division de la société en deux classes ? La relation entre société marchande (formée exclusivement de producteurs indépendants) et société capitaliste pourrait dès lors s'éclairer comme suit. La société marchande doit être vue comme une fable théorique. Son existence dérive de la constitution en un tout homogène de ce qui n'est qu'une partie de la société capitaliste : les rapports d'équivalence. Si on accepte la problématique gravitationnelle, ceux-ci ont effectivement un champ propre que nous avons délimité. Mais le concept de société marchande fait abstraction de l'autre composante présente dans la société capitaliste, le rapport de classes et sa conséquence, l'exploitation. Le rapport de classes dual est remplacé par une structure spéciale, la classe unique. Il y a effectivement compatibilité entre cette structure et l'équivalence. La société marchande est donc homogène. Mais elle n'existe pas. On ne peut lui attribuer une prétention de pertinence par rapport à des sociétés historiques, contrairement à ce qui est le cas pour le concept de société capitaliste. Le concept de société marchande ne se réfère qu'à une fraction hypostasiée de la réalité sociale qu'est le capitalisme. En d'autres termes, la société capitaliste serait une société marchande s'il n'y avait pas de séparation entre classes, si tous les agents avaient accès à l'argent et si, de plus, le statut de sujet économique était dénué de précarité. On comprend alors pourquoi la société marchande en plus d'être une fable théorique, pouvant jouer un rôle théorique utile pour autant que toute ambiguité de réalisme soit levé, est aussi autre chose. Elle fonctionne comme une utopie sociale, véhiculée à l'intérieur de la société capitaliste, comme l'image de ce que celle-ci pourrait être si, en maintenant la décentralisation on supprimait les classes et si on supposait que tous les agents étaient de réels sujets économiques et que ce dernier statut n'était pas entâché de fragilité.

REFERENCES

AGLIETTA Michel (1976), Régulation et crises du capitalisme, Calmann-Levy.

AGLIETTA Michel et BRENDER Anton (1984), Les métamorphoses de la société salariale, Calmann-Levy.

BENETTI Carlo et CARTELIER Jean (1980), Marchands, salariat et capitalistes, Maspero.

BENETTI Carlo et CARTELIER Jean (1982), "Le capital comme extension de la marchandise : une contradiction de l'économie politique" Materiali Filosofici.

BOYER Robert (1981), "Les transformations du rapport salarial dans la crise : une interprétation de ses aspects sociaux et économiques" Critiques de l'économie politique, n° 15-16.

CAPIAN Alain (1981), "La socialisation du salaire", Revue Economique, Novembre.

CARTELIER Jean (1983), "Introduction à une économie politique hétérodoxe", Université de Louvain, Working-Paper de l'Institut des Sciences Economiques, n° 8302.

COLLECTIF (1981), Réexamens de la théorie du salariat, de la force de travail individuelle à la reproduction sociale, Analyse, Epistémologie, Histoire Economiques, Presses Universitaires de Lyon.

de BRUNHOFF Suzanne (1976), Etat et capital, P.U.G. - Maspero.

de BRUNHOFF Suzanne (1981), "Valeur de la force de travail, salaire et intervention de l'Etat" in COLLECTIF (1981), Réexamens de la théorie du salariat.

DELEPLACE Ghislain (1984), "The Theory of Competition in Classical and Marxian Economics", Communication présentée au colloque sur la gravitation, Paris X-Nanterre, Mars 1984.

DE VILLE Philippe et DE VROEY Michel (1984), "Salaire et marché du travail chez Marx et chez Keynes : orthodoxie et hétérodoxie ?" Communication au colloque L'hétérodoxie dans la pensée économique : Marx, Keynes, Schumpeter, Paris, juin 1983, à paraître dans les Cahiers d'Economie Politique.

DE VROEY Michel (1984a), "Marchandise, société marchande, société capitaliste. Un réexamen de quelques définitions fondamentales", Cahiers d'Economie Politique n° 9.

DE VROEY Michel (1984b), "La procédure de socialisation et le statut des échangistes dans trois représentations théoriques du marché", Communication présentée au colloque sur la gravitation, Paris X-Nanterre, Mars 1984.

DE VROEY Michel (1984c), "La théorie marxiste de la valeur, version travail abstrait. Un bilan critique", Communication présentée au colloque Marx, Paris, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, décembre 1983, à paraître dans les actes du colloque et dans DOSTALER Gilles ed., Théorie de la valeur et formation des prix, Maspero.

DE VROEY Michel (1984d), "A Regulation Approach Interpretation of the Contemporary Crisis" à paraître dans Capital and Class, n° 23.

DE GAUDEMAR Jean-Paul (1981), "Des mystères du logarithme jaune" in COLLECTIF, Réexamens de la théorie du salariat.

DUMENIL Gérard (1980), De la valeur aux prix de production, Economica.

D'URSEL Laurent (1984), "Impérialisme économique et néo-libéralisme", Université de Louvain, Working-Paper de l'Institut des Sciences Economiques, n° 8403.

FACCARELLO Gilbert (1983), Travail, valeur et prix. Une critique de la théorie de la valeur, Anthropos.

FOLEY Duncan (1982), "The Value of Money, the Value of Labour-Power and the Marxian Transformation Problem", Review of Radical Political Economics, Summer.

GOUVERNEUR Jacques (1978), Eléments d'économie politique marxiste, Contradictions.

HOLLANDER Samuel (1984), "Marx and Malthusianianism : Marx's Secular Path of Wages", American Economic Review, March.

LAPIDUS André (1983), "La théorie de la valeur d'usage dans les Grundrisse de Marx", Revue d'Economie Politique, n° 3.

LAUTIER Bruno et TORTAJADA Ramon (1977), "La force de travail comme marchandise spéciale", Contradictions, juin-septembre.

LEROY Robert (1983), Un scénario égalitaire, Ciaco.

LIPIETZ Alain (1979), Crise et inflation. Pourquoi ?, tome 1, Maspero.

LIPIETZ Alain (1983), Le monde enchanté. De la valeur à l'envol inflationiste, Maspero.

MARX Karl (1969), Le Capital, livre 1, Garnier-Flammarion.

MARX Karl (1973), Salaire, prix et profit, Editions sociales.

MARX Karl (1975), Théories sur la plus-value, tome 2, Editions sociales.

MASSON Bernard et REBEYROL Antoine (1979), "Force de travail et salaire dans quelques textes de Marx", Cahiers d'Economie Politique, n° 5.

MEEK Ronald (1967), "Marx's Doctrine of Increasing Misery" in Meek R. Economics, Ideology and Other Essays, Chapman and Hall, pp. 113-128.

MEILLASSOUX Claude (1975), Femmes, greniers et capitaux, Maspero.

NADEL Henri (1983), Marx et le salariat, Le Sycomore.

ROEMER John (1981), Analytical Foundations of Marxian Economic Theory, Cambridge University Press.

VAN PARIJS Philippe (1983), "Why Marxist Economics Need Microfoundations : Postscript to an Obituary", Review of Radical Political Economics, Summer.